

Observation n°143 du 12/04/2023

Il n'est pas concevable d'implanter ce type d'équipements tant les impacts sur la faune et la flore sont importants.

A juste titre, il est nécessaire de recenser au plus juste les espèces présentes sur le site et/ou qui ont pour habitude de migrer sur cet axe.

Le site est reconnu comme ayant une forte sensibilité environnementale avec la présence d'espèces protégées telles l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard. Le projet actualisé en 2022 ne permet toujours pas une prise en compte de l'environnement (avifaune, floristique...). Pis, la modification des puissances et autres caractéristiques des aérogénérateurs augmentent l'impact sur la faune volante.

A juste titre, la MRAe considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme. Il y a nécessité d'arrêter ce projet. Je suis contre ce projet.

*Pascal BIRONNEAU*